



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2024
DELIBERATION N°29012024-04

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 19 janvier 2024

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 02

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (20)

REPRESENTES : Nathalie HENNER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (02)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET – DEMANDES DE SUBVENTION FOND VERT, DETR, REGION, DEPARTEMENT DE L'ISERE – REHABILITATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Rapporteur : Véronique Morel

M. le Maire souhaite présenter le projet de réhabilitation de l'ancienne Perception. Le bâtiment ayant été rendu vacant après le départ des services du Trésor Public, un projet de réhabilitation du bâtiment a été travaillé afin de créer un accueil médical pluridisciplinaire, ainsi qu'un nouvel espace pour les distributions hebdomadaires de la Banque Alimentaire. Cette réhabilitation intégrera également d'importants travaux thermiques (isolation des murs, sols et combles, changement des menuiseries, changement du système de ventilation) afin d'atteindre une meilleure performance énergétique du bâtiment.

Ces différents travaux permettront de donner une nouvelle image à ce bâtiment central de la ville, d'accueillir de nouveaux services pour les habitants, et d'améliorer l'impact écologique du bâti. Cette réhabilitation s'inscrit également dans le programme Petites villes de demain et la réflexion globale de restructuration portée sur le centre-bourg.

Plan de financement :

Dépenses :

Travaux de réhabilitation du bâtiment : 932 660 euros HT

Etudes de Maitrise d'œuvre et d'Accompagnement à la Maitrise d'Ouvrage : 129 671.85 euros HT

Total : 1 062 331.85 euros HT

Recettes :

Aide sollicitée au titre de la DETR/DSIL (ou le cas échéant le Fond Vert) : 250 000 euros

Aide sollicitée au titre de la Création d'une Maison de Santé (forfait) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 250 000 euros

Aide sollicitée au titre de la Dotation Territoriale auprès du Département de l'Isère (19% du montant du rez-de-chaussée + 10% des travaux globaux de bonus énergétique) : 160 547 euros

Aide sollicitée au titre de la Création de Maison de Santé Pluridisciplinaire (forfait) auprès du département de l'Isère : 100 000 euros

Autofinancement communal : 212 784,85 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il vient d'être présenté
- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels :
 - o Les services de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL et Fonds Vert
 - o La Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la Création d'une Maison de Santé (forfait)
 - o Le département de l'Isère dans le cadre de la Dotation Territoriale
 - o Le département de l'Isère au titre de la Création de Maison de Santé Pluridisciplinaire (forfait)

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 29 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET

ANNULE et REMPLACE la délibération du 27 mars 2023